



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 24 mars 2022

Épisode de pollution atmosphérique : seuil information - recommandation

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules en suspension (PM10 : correspond à des concentrations supérieures à 50 microgrammes/m³ par jour), la **procédure d'information-recommandation** est activée pour l'ensemble du département, à compter de vendredi 25 mars.

De fortes concentrations en particules sont aussi attendues sur d'autres régions de l'hexagone. Elles résultent en partie des déplacements de masses d'air chargées en particules provenant du Nord-Est de l'Europe auxquelles vont s'ajouter des émissions locales. Les conditions météorologiques actuelles sont propices à une augmentation des concentrations en particules en suspension PM10 dans les basses couches de l'atmosphère. Ces conditions devraient perdurer plusieurs jours.

Pour plus d'informations :

→ **Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode**, rendez-vous sur le site de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (ASQA) en Centre Val de Loire, **LIG'AIR** : <https://www.ligair.fr>

→ **Recommandations sanitaires**, rendez-vous sur le site : <https://bit.ly/36Ojxje>

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX